

Inventaire national des matières et déchets radioactifs : l'Andra publie son premier jeu de données « en Open data »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Annabelle QUENET
Responsable Presse
Tel 01 46 11 83 01
annabelle.quenet@andra.fr
[@presse_andra](https://twitter.com/presse_andra)

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

A partir d'octobre 2016, l'Andra met à disposition du public son premier jeu de données en format ouvert. Il s'agit d'un fichier source qui permet à chacun de connaître les stocks de déchets radioactifs présents sur le territoire français.

La loi du 28 juin 2006 exige des producteurs et détenteurs de matières et déchets radioactifs qu'ils déclarent à l'Andra les stocks de déchets radioactifs présents sur leurs installations au 31 décembre de chaque année. L'Agence récupère ces informations, les vérifie, les valide et les homogénéise au sein d'un fichier. C'est ce fichier tableur, clé de voûte de la réalisation de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs, qui est dorénavant accessible à tous, chaque année, en format ouvert.

L'Inventaire national proposait déjà de nombreuses données publiées sous forme d'histogrammes, de graphiques ou d'explications, permettant de fournir le maximum d'informations sur la nature et la localisation des déchets présents sur le territoire français, mais également des focus thématiques (par exemple sur les traitement et conditionnement des déchets ou bien encore sur le démantèlement et l'assainissement). Dorénavant, en publiant également le fichier source, l'Andra donne accès aux informations avec lesquelles travaillent ses équipes et sur lesquelles elles fondent leurs analyses.

Cette « libération des données » correspond à une volonté forte de l'Agence d'aller plus loin dans la transparence et la pédagogie sur le sujet des déchets radioactifs et s'inscrit également dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi pour une République numérique, dite Loi Lemaire (Loi n° 2016-1321) promulguée le 7 octobre 2016.

Le fichier source de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs est publié sur deux supports :

1. data.gouv.fr : plateforme publique de l'ouverture des données des établissements publics français
2. inventaire.andra.fr : le site internet de l'Andra dédié à l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs